

la supériorité de la faux javelière sur la faucille. Cependant, il ne faut pas conclure de là que ce dernier outil doit être complètement banni de la culture; au contraire, la faux javelière ne fonctionne pas d'une manière parfaite dans toutes les circonstances. Dans les grains couchés, complètement versés ou très-mêlés, par exemple, son travail laisse beaucoup à désirer: beaucoup de tiges lui échappent, et restent sur le sol; sa javelle est mal faite et les dents de son javelier égrainent beaucoup d'épis. Dans les céréales très-mûres, la faux frappée trop rudement les tiges, et ici l'égrainage est encore considérable.

Pour ces diverses circonstances, la faucille sera toujours préférable à la faux; car conduite avec précaution et habileté, elle fera un bon travail partout, saisira toutes les tiges couchées et n'égrainera que très-peu les épis si la maturité est avancée.

Enfin, tous les travailleurs dans une ferme ne sont pas des hommes faits. On y emploie encore bon nombre de femmes et d'enfants. Ces derniers n'ont pas la force suffisante pour manier la faux javelière et cependant ils peuvent prendre une large part dans les travaux de la moisson. La faucille aura encore ici sa place et pourra être mise entre leurs mains.

(A continuer)

## REVUE DE LA SEMAINE

Nous avons élevé notre faible voix contre la corruption électorale, nous avons flétri, avec toute l'énergie dont nous avons été capable, l'infamie que commettent ceux qui achètent ou vendent les suffrages. Notre cri de détresse a-t-il été entendu? Nous ne le savons; mais nous avons fait notre devoir de citoyen et de journaliste.

Au milieu du trouble et de l'excitation inhérente à une élection, nos compatriotes n'ont peut-être pas voulu s'occuper de cette grave question, peut-être l'intérêt les a-t-il forcés de fermer les yeux et de se boucher les oreilles pour ne pas voir ni entendre? Aujourd'hui, nous revenons à la charge, mais cette fois armé d'une Circulaire épiscopale émanée de l'un de nos saints évêques canadiens.

S'il reste encore quelques sentiments de foi et d'obéissance dans le cœur de notre population, si, au milieu du naufrage universel, il surnage à la surface de notre société quelques convictions chrétiennes, si, enfin, l'influence de notre savant évêque n'est pas totalement anéantie par les serpents démoralisateurs que nous nourrissons dans notre sein, nous espérons que la parole pleine d'autorité d'un saint évêque catholique arrêtera le peuple canadien sur le bord de l'abîme qui menace de l'engloutir.

Sa Grandeur, Mgr. des Trois-Rivières, prévoyant les tristes agissements des cabaleurs d'élections a voulu mettre ses diocésains en garde contre leurs abominables entreprises. Il flétrit, avec vigueur toutes les menées corruptrices, depuis l'achat des votes jusqu'à la pression morale, la violence et la fraude. Il signale avec force tous les moyens iniques employés par les piliers d'élections pour corrompre la conscience des voteurs et leur faire donner un vote qui est totalement opposé à leurs convictions.

Cette circulaire, quoique adressée particulièrement au diocèse des Trois-Rivières, n'en est pas moins applicable à toute la Province de Québec, à toute la Puissance du Canada, elle l'est même à toutes les nations catholiques de la terre. Elle n'est que l'énoncé pur et simple de la vérité, et les enseignements qu'elle contient sont basés sur les paroles mêmes

des Saintes-Ecritures. Or, la vérité est une; dans tous les temps et dans tous les lieux, son unité est parfaite. Que l'on médite bien ces graves enseignements et que chacun comprenne son rigoureux devoir.

Comme l'espace dont nous pouvons disposer est très-restreint, nous ne pouvons reproduire en entier cette incomparable lettre, mais nous en donnons de longs extraits.

« Evêché des Trois-Rivières, ce 15 juillet 1872.

« Monsieur.

« Voici l'époque des élections qui arrive; vous la redoutez sans doute comme moi. Les désordres toujours croissants qui se produisent dans ce temps d'agitation; les péchés de toutes sortes qui s'y commettent sont bien propres à porter la tristesse dans l'âme et à faire craindre que le Bon Dieu irrité de toutes ces iniquités ne finisse par en demander un terrible compte à notre peuple, comme sa justice l'a déjà fait et le fait encore ailleurs.

« A nous donc d'élever la voix et d'opposer dans la mesure de nos forces une digue à ce torrent de péchés. « Criez sans cesse, et faites retentir votre voix comme une trompette; annoncez à mon peuple les crimes qu'il a faits à la maison de Jacob les péchés qu'elle a commis. » — (Isaïe, c. 58, v. 1.)

« La corruption électorale avec toutes les iniquités qui l'accompagnent, est un de ces désordres qui attirent tôt ou tard, il n'y a pas à en douter, la colère et les châtiments de Dieu sur le peuple qui s'en rend coupable.

« Aussi est-ce pour ouvrir les yeux à notre peuple sur la grandeur de ce mal, que nos Conciles provinciaux et notamment le dernier, se sont élevés avec tant de force contre la corruption électorale et l'ont flétrie en termes si énergiques, en même temps qu'ils ont insisté sur l'obligation où sont les pasteurs de la combattre de toutes leurs forces.

« Voici les termes mêmes dans lesquels s'exprime le 4ème Concile de Québec dans son IX décret, page 201 :

« Une expérience lamentable a prouvé à tout le monde que les élections tant pour les députés aux Chambres législatives que pour les conseillers municipaux, sont devenues pour notre peuple, si non la cause même, au moins l'occasion certaine et très-redoutable de toutes sortes de corruption, de désordres et de péchés innombrables, de mensonges, de calomnies, de détractions, d'ivrogneries, de querelles, de blasphèmes, de parjures, etc.

« Les choses en sont venues à un tel point que dans ces temps d'élections les électeurs et leurs partisans semblent livrés à un esprit de vertige et d'erreur. Hélas! dans ces jours d'iniquités combien il y en a qui ne craignent pas de fermer leurs oreilles à la voix de la conscience et de mettre en oubli toute crainte de Dieu et Dieu lui-même; comme si tout leur était permis alors; ou comme si Dieu ne les voyait pas; » ou encore comme si Dieu devait les oublier et ne pas les juger. »

« Que les Prêtres, Ministres du Seigneur, élèvent donc la voix avec force contre un tel renversement de tous les principes de la religion et des mœurs; que les Pasteurs des âmes élèvent la voix, qu'ils annoncent à leur peuple leurs péchés, et aux enfants de l'Eglise leurs crimes (la. 58-1). Qu'ils ne se lassent point de le faire, et qu'ils ne craignent point les clameurs des impies et des hommes pervers.

« Il faut en outre que ces pasteurs prémunisent les Fidèles confiés à leurs soins, contre les séductions, les scandales et tous les dangers de ces jours mauvais; qu'ils leur rappellent avec soin longtemps avant, mais surtout au temps même de ces élections, que Dieu est le Dominateur des Puissants, et le Maître des élections; et que le Seigneur jugera un jour et ces électeurs et leurs candidats, et les élus, et qu'il rendra à chacun selon ses œuvres (Rom. 26.); qu'il ne punira pas moins ceux qui auront péché dans le tumulte des élections que ceux qui auront péché autrement. »